

Instruction interministérielle DGS n°2009-343 du 21 août 2009 relative à la planification logistique d'une campagne de vaccination contre le nouveau virus A (H1 N1)

21/08/2009

Application des mesures du plan pandémie grippale relatives à la commande de vaccins (mesure Pre 14), à l'adaptation du plan de vaccination aux caractéristiques du virus et des populations touchées (mesure Pre 32), et à la fiche C6 annexée au plan (stratégie et modalités d'organisation de la vaccination).